



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Déclaration de franchissement

de seuils de participation FS/EM/11/2016

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Caisse Marocaine Interprofessionnelle de Retraites (CIMR) a déclaré le 1er juin 2016, avoir acquis sur le marché central, le 24 mai 2016, 38 791 actions Brasseries du Maroc, au cours unitaire de 1 600 dirhams franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 314 300 actions Brasseries du Maroc, soit 11,11% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Brasseries du Maroc.

Contact AMMC :

Tel : 05 37 27 68 63

E-mail: information_financiere@ammc.ma